

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chef de projet politique de la ville à la direction de l'urbanisme et du développement local*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenaz
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Thierry Tournier - Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Vincent Boulnois à Luc Berthoud - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Benoît Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 6

Frédéric Bret - Christelle Favetta-Sieyes - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 034-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chef de projet politique de la ville à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chef de projet politique de la ville à la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir.

Ce poste est chargé de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement social et territorial et de piloter le volet politique de la ville du contrat de projet.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chef de projet politique de la ville à la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement social et territorial

- Proposer des orientations stratégiques, les traduire en programme d'actions et les évaluer en prenant en compte l'articulation entre la politique de la ville et le Projet d'agglomération.
- Proposer des solutions adaptées à la mise en œuvre des politiques publiques (moyens financiers, moyens humains, calendriers prévisionnels, etc.).
- Assurer une veille juridique et réglementaire afin d'adapter les orientations au contexte des collectivités.
- Animer l'équipe projet du Contrat de ville pour mettre en œuvre la politique de la ville.
- Contribuer aux groupes de travail territoriaux sur les différentes thématiques.

Piloter le volet politique de la ville du Contrat de ville sur les 3 volets : développement économique, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale

- Réaliser la conduite du projet en lien avec le chef de projet politique de la ville à la ville de Chambéry et les interlocuteurs techniques des communes ayant des quartiers en veille active :
 - o piloter le volet cohésion sociale du Contrat de ville dans le cadre de l'équipe projet Grand Chambéry / ville de Chambéry : instances de pilotage, comités stratégiques etc,
 - o animer les instances techniques,
 - o apporter l'ingénierie aux acteurs de terrain et les accompagner dans la définition d'un projet cohérent avec les axes politiques identifiés dans le Contrat de ville,
 - o organiser l'interface et la coordination entre Grand Chambéry et les acteurs de terrain.
- Réaliser la conduite de projet pour les actions structurantes du Contrat de ville, notamment sur le vivre-ensemble :
 - o suivre et évaluer les actions soutenues,
 - o organiser et veiller à l'articulation et la cohérence entre les différents dispositifs,
 - o assister aux différentes réunions d'équipes territoriales, faire le lien avec les différents chargés de mission thématiques, assurer la transversalité nécessaire à la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat de ville.

- Elaborer et mettre en œuvre la programmation financière du Contrat de ville :
 - o élaborer et actualiser la programmation financière (appel à projets, conventions de partenaires) en lien avec la responsable financière de la direction et la direction des finances,
 - o analyser les résultats attendus et proposer des ajustements,
 - o contribuer à la réalisation des bilans financiers,
 - o préparer les décisions et délibérations liées au Contrat de ville.

Réaliser une veille juridique et documentaire

- Etre en veille active sur les dispositifs mis en place par Grand Chambéry.
- Mettre en place et alimenter un observatoire de la politique de la ville.
- Définir des indicateurs et les modalités d'observation et de communication, veiller à la fiabilité des données.
- Proposer les ajustements nécessaires pour garantir le bon déroulement des contrats et démarches engagées.

Représenter Grand Chambéry dans les réunions, groupes de travail, comités et commissions

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être de préférence titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 au minimum,
- expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine du développement local,
- maîtrise des politiques publiques (politique de la ville, développement local),
- maîtrise des enjeux et dispositifs dans les domaines du développement social, de la santé, du sport, de la culture, de l'animation et de la prévention de la délinquance,
- connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
- connaissance des règles de marchés publics et de finances publiques,
- maîtrise du travail en mode projet,
- aptitudes à travailler en transversalité, en équipe et en autonomie,
- capacités à la négociation, à la médiation,
- qualités relationnelles, adaptabilité,
- savoir gérer les priorités,
- rigueur, méthode, disponibilité,
- maîtrise de l'outil informatique.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **034-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chef de projet politique de la ville à la direction de l'urbanisme et du développement local

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29119H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29119H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023